

MARCHÉ D'ÉTUDES avec :

- Une tranche ferme : réalisation d'un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).
- Une tranche optionnelle : déclinaison opérationnelle des orientations économiques du SCoT de l'Agglomération Tourangelle (DOO +/- programme d'actions)

Janvier 2023

Sommaire

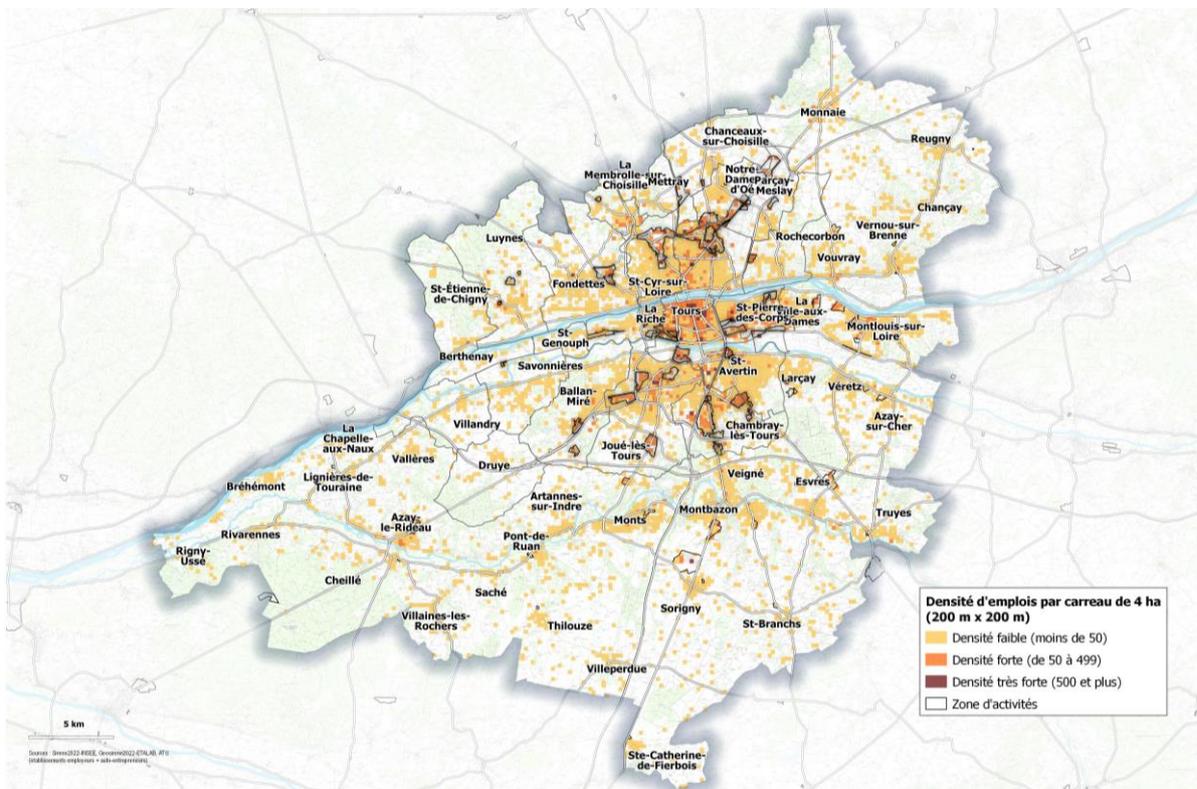
I. Contexte de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle.....	3
1) Enjeux.....	4
2) Organisation.....	4
II. Mission	7
1) Tranche ferme	7
2) Tranche optionnelle.....	7
3) Gouvernance.....	8
4) Calendrier.....	8
5) Livrables.....	8
6) Confidentialité.....	9
7) Propriété des données et documents	9
III. Offre	10
1) Contenu.....	10
2) Qualités attendues.....	10
3) Analyse.....	10
4) Calendrier.....	11
5) Contact.....	11

I. Contexte de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) a été créé en 2003 pour élaborer et gérer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui portait alors sur un territoire de quarante communes réparties dans trois intercommunalités. Le SCoT de l'Agglomération Tourangelle a été approuvé le 27 septembre 2013. Le comité syndical du SMAT a prescrit sa mise en révision le 24 mars 2017 au regard des motivations suivantes :

- du point de vue législatif, différents textes sont venus compléter ou modifier le SCoT ;
- du point de vue de l'organisation territoriale, la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal arrêté le 30 mars 2016 a impacté le paysage intercommunal du territoire. Par incidence, le périmètre du SCoT comprend dorénavant trois établissements publics de coopération Intercommunale composés de 54 communes :
 - Tours Métropole Val de Loire (22 communes)
 - Touraine-Est Vallées (10 communes)
 - Touraine Vallée de l'Indre (22 communes)

Agglomération tourangelle et concentration des emplois



Du fait d'éléments locaux et nationaux, la révision du SCoT a pris du retard ; elle est réellement entrée dans une phase active début 2022 avec un semestre de travail politique autour des enjeux de la révision et de la définition de sa feuille de route.

1) Enjeux

Le premier semestre 2022 a permis d'identifier les principaux enjeux de la révision du SCoT et les attentes des élus locaux vis-à-vis de cet exercice de planification territoriale.

Un rapport d'interpellation a mis en avant :

1. un enjeu de gouvernance, soit créer les conditions de la mobilisation des élus et des acteurs pour une révision du SCoT qui ne soit pas formelle, mais qui ait un sens politique et une utilité pratique ;
2. un enjeu de passage à l'acte et de prise de décisions immédiates, en parallèle de la révision proprement dite, pour ne pas reporter dans le prochain document de SCoT les impuissances qui auraient été déjà constatées ;
3. un enjeu de mettre à l'agenda des sujets sinon totalement nouveaux du moins novateurs pour le projet de territoire, en ce qu'ils dépassent le triptyque habituel « développement – urbanisme – mobilité » et réinterrogent les relations d'une population à son territoire de ressources, son cadre de vie vivant et les fragilités qui les concernent.

De manière transversale, deux piliers ont été identifiés : l'adaptation au changement climatique et le bien-être/santé, à travers notamment le concept d'urbanisme favorable à la santé. Il existe aussi un attachement fort des élus au volet opérationnel du SCoT (DOO +/- programme d'actions). La révision du SCoT devra également se faire au regard du « Zéro Artificialisation Nette » prévu dans la Loi « Climat et résilience » d'août 2021. Des revues de projets conduites par l'ATU et le SMAT avec les intercommunalités composant l'agglomération tourangelle ont démarré pour mieux appréhender les projets en cours et à venir ayant un impact foncier et en termes d'artificialisation.

Enfin, des démarches supra et infra sont à prendre en compte : SRDEII, stratégie économique de Touraine-Est Vallées, stratégie de requalification de Tours Métropole Val de Loire, Démarche « Mieux aménager les sols vivants en Touraine », projet de territoire de Touraine Vallée de l'Indre, Touraine-Est Vallées et Tours Métropole Val de Loire, stratégie touristique de Touraine-Est Vallées, étude Convergence à l'échelle départementale sur les mobilités, etc.

2) Organisation

La gouvernance pour le suivi de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle s'organise de la manière suivante :

- **Bureau Syndical** : il endosse le rôle de comité de pilotage de la révision du SCoT et intègre les Vice-Présidents du SMAT.

- **Comité Syndical** : c'est l'instance de débat et de vote incluant l'ensemble des élus du SMAT. Le prestataire sera animateur du Comité Syndical lorsque celui-ci évoquera les propositions associées à sa mission.
- **Comité technique** : composé du SMAT et de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU) et des prestataires sur les séquences qui les concernent, il est chargé d'animer la démarche et de préparer les éléments nécessaires aux travaux des élus. Le comité technique peut être élargi en fonction des sujets et des étapes de la révision pour inclure notamment un référent technique par intercommunalité du territoire concerné.

D'un point de vue méthodologique, deux grandes modalités sont retenues en vue d'une révision participative :

- **Groupes partenariaux (fabrique n°1 du SCoT)** : Les groupes partenariaux travaillent sur les quatre séquences thématiques de la révision du SCoT (habitat, économie, nature et mobilité). Ils sont composés des élus du SMAT, d'acteurs institutionnels et de la société civile.
- **Scène citoyenne (fabrique n°2 du SCoT)** : la scène citoyenne est un dispositif de démocratie participative composé d'une trentaine de participants. Elle est confiée à un prestataire en cours de recrutement. Elle produira un livre blanc sur les modes de vie en 2050 visant à alimenter les réflexions portées sur l'avenir du territoire.

Chaque séquence thématique est préparée par le comité technique et le bureau syndical. Une ou plusieurs journées de travail sont ensuite réalisées avec le groupe partenarial. À la fin de chaque séquence, un cahier de la révision est produit pour en faire la synthèse. Chacune des séquences alimente les pièces du SCoT (rapport de présentation, projet d'aménagement stratégique, document d'orientations et d'objectifs et le cas échéant programme d'actions).

Concernant la séquence économique, le bureau syndical de cadrage qui s'est tenu en décembre 2022 a identifié des sujets à investiguer plus spécifiquement et a ciblé les travaux du groupe partenarial. Ils s'articulent autour des questionnements suivants :

- Quelles sont les activités économiques prioritaires de l'agglomération tourangelle ?
- Quelles sont les secteurs et zones préférentielles de développement des activités économiques (dont artisanales, commerciales et logistiques) ?
- Comment optimiser le foncier et le bâti dédiés à l'activité économique ?

Trois temps seront désignés par l'ATU pour en traiter :

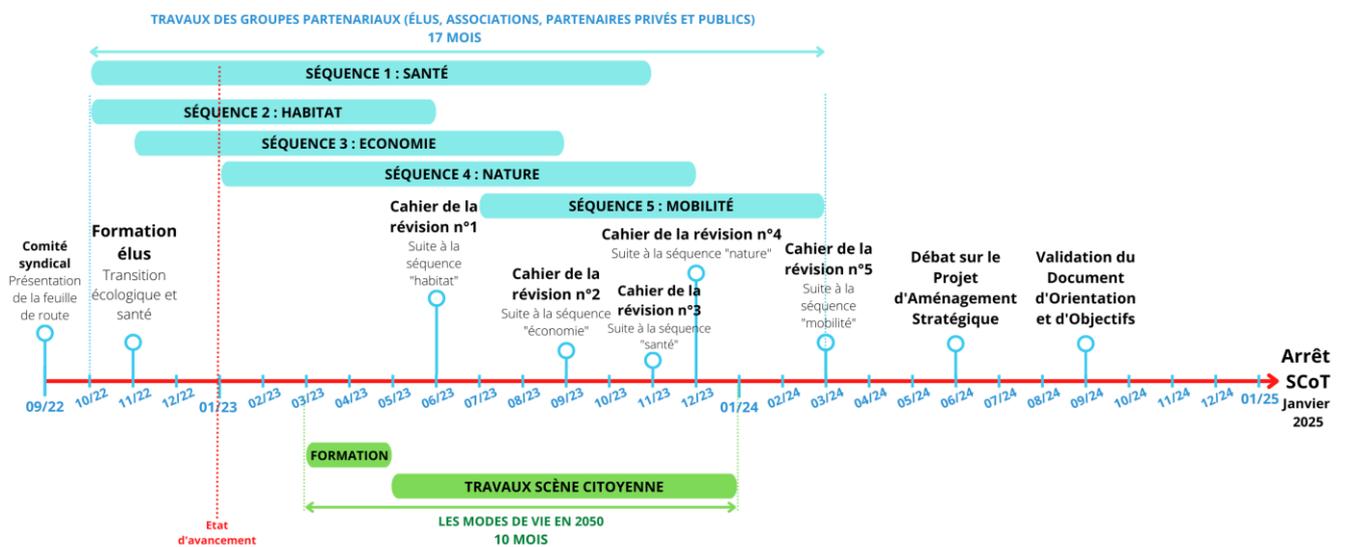
- Temps 1 : Filières prioritaires de développement économique (positionnement de l'agglomération tourangelle)
- Temps 2 : Comprendre les logiques d'implantation des entreprises selon leurs profils : demande en termes de localisation, foncier et de bâti, passée, présente et à venir

pour conforter/développer des sites d'accueil appropriés (par famille d'activité à déterminer)

- Temps 3 : Interroger les modèles de développement et d'aménagement économique dans un contexte de foncier contraint à l'aune des familles d'activité citées précédemment. Comment on produit ? Sous quelle forme (plus de densité - plus qualitative) ?

La dynamique engagée en 2022 doit permettre au comité syndical d'arrêter le SCoT en janvier 2025 en vue d'une approbation du document un an après. La frise ci-dessous présente les dispositifs de la révision.

Révision du SCoT 2022-2025



Révision du SCoT 2025-2026



II. Mission

L'accompagnement du prestataire porte sur la réalisation du DAACL (diagnostic + PAS + DOO). Il est attendu de ce dernier qu'il soit prêt à démarrer dès le premier temps d'atelier de la séquence économique (avril 2023) et participe ainsi aux trois temps pilotés par l'ATU dans le cadre de cette dernière. La mission prendra fin en septembre 2024.

Une tranche optionnelle est prévue sur un accompagnement du volet opérationnel du champ économique du SCoT (DOO +/- Programme d'actions). Elle sera confirmée ou non au prestataire après la fin de la séquence économique.

1) Tranche ferme

- Fournir les principaux éléments de connaissance quantitatifs et qualitatifs et préciser les enjeux de l'agglomération tourangelle sur les champs couverts par le DAACL. Certains de ces éléments feront l'objet de représentations cartographiques en apportant une attention particulière à la distinction des secteurs d'implantation périphériques par rapport aux centralités urbaines. La légende fera apparaître distinctement les polarités commerciales, artisanales et logistiques, afin de définir la trame de l'armature du territoire dans ces domaines ;
- Être présent physiquement aux ateliers de la séquence économie ;
- Formuler des propositions d'orientations et d'actions au regard de ce qui relève de la compétence d'un SCoT ;
- Rédiger le DAACL ;
- Proposer des indicateurs ciblés pour le suivi du SCoT qui devront répondre aux critères suivants : pertinence, disponibilité et mise à jour régulière de la donnée.

Sur la base du travail effectué, le DAACL précisera les conditions de développement de l'offre commerciale, artisanale et logistique, en cohérence avec les orientations du DOO et les objectifs du PAS. Une approche pédagogique est attendue (éléments visuels, synthèses, cartes, infographies, etc.) pour donner un caractère plus opérationnel au SCoT et permettre sa transcription dans les PLU(i). Cette phase devra définir des moyens et modes opératoires pour instaurer une véritable stratégie d'aménagement artisanale, commerciale et logistique.

2) Tranche optionnelle

- L'accompagnement du prestataire porte sur la rédaction du volet opérationnel du champ économique du SCoT pour les autres activités qui ne relèvent pas du champ du DAACL.

De manière générale, le prestataire devra prendre en compte les démarches en cours dans les intercommunalités composant le SCoT ou en lien avec celles-ci à une échelle supra : politiques régionales et départementales par exemple, ou encore politiques publiques sectorielles, documents d'urbanisme, convention et chartes, projets de territoires, etc.

3) Gouvernance

Le pilotage de la mission est assuré par l'ATU qui est donc l'interlocuteur privilégié du prestataire. La préparation technique relève de comités techniques composés de l'ATU et du SMAT. Les décisions relèvent du comité de pilotage composé du bureau syndical.

4) Calendrier

La mission ici proposée démarrera au plus tard au moment de la première séance du groupe partenarial dédié au thème de l'économie, soit en avril 2023.

La tranche ferme court d'avril 2023 à septembre 2024.

La tranche optionnelle court potentiellement de septembre 2023 à septembre 2024.

5) Livrables

Tranche ferme : la réalisation du DAACL

Sont prévus au contrat les rapports suivants illustrés de cartographies et de photos ou autres illustrations :

- Le DAACL qui sera intégré au diagnostic + PAS + DOO +/- programme d'actions ;
- La participation au résumé non technique ;
- La production d'indicateurs de suivi présentés sous forme de tableau renseigné indiquant :
 - l'indicateur de suivi ;
 - l'objectif que l'indicateur permet d'évaluer ;
 - l'origine de la donnée ;
 - le type de représentation ;
 - le mode de calcul ;
 - la donnée renseignée ;
 - la date de la donnée ;
 - la périodicité d'actualisation de la donnée.
- Des propositions d'actions sous la forme de fiches-actions permettant d'alimenter le programme d'actions du SCoT sur le volet artisanal, commercial et logistique.

Tranche optionnelle : la réalisation du DOO et le cas échéant du programme d'actions sur le volet économique non couvert par le champ du DAACL.

L'intégralité des éléments précités dans le présent document seront à restituer à l'ATU en format modifiable.

Ils seront rédigés dans le respect de la charte graphique du document SCoT et devront pouvoir être intégrés dans ses différentes pièces constitutives.

Outre ces documents, le prestataire remettra au maître d'ouvrage l'ensemble des supports qui auront servis à présenter ces résultats (diaporamas, notes, données, couches SIG, etc.).

Les documents comporteront des illustrations, cartes pour diffusion. Plus précisément sont attendus pour chaque rapport :

- Un fichier assemblé sous Word ;
- Les fichiers des illustrations en haute définition ;
- Un fichier au format PDF ou équivalent ;
- Des cartographies géoréférencées (format compatible avec QGIS/ARCGIS).

6) Confidentialité

Le titulaire s'engage à ne communiquer aucun renseignement, plan, document ou résultat à des tiers sans autorisation de l'ATU et du SMAT, que ces documents aient été remis par le maître d'ouvrage et ses représentants ou par les autres intervenants dans le cadre de cette mission ou établis par le prestataire. Cette obligation de discrétion vaut aussi pour la teneur verbale ou écrite des séances de travail.

7) Propriété des données et documents

Les documents remis à l'occasion de cette prestation seront propriété du Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle et mis à disposition de l'ATU.

Toute utilisation des données fera l'objet d'une demande et d'une négociation avec le SMAT.

III. Offre

1) Contenu

Le dossier de candidature doit permettre de comprendre comment le prestataire envisage la conduite de la mission et d'apprécier ses compétences, qualités et atouts pour la mener à bien. Il comprend :

- Une note méthodologique précisant les grandes étapes et jalons. Elle doit permettre de saisir la façon dont la mission est envisagée, la démarche déployée, les outils mobilisés, les acteurs locaux sollicités, etc. ;
- Une vue d'ensemble de la mobilisation des ressources par phase (nombre de jours par personne) ;
- Une proposition financière détaillée permettant d'identifier précisément le coût des différentes phases et de leurs composantes ;
- Le CV des équipes ;
- Les références en lien avec la mission.

Il est attendu des candidats de présenter distinctement ce qui relève de la tranche ferme de ce qui relèverait de la tranche optionnelle.

2) Qualités attendues

- Articulation avec le reste de la démarche ;
- Travail d'équipe partenarial ;
- Expertise économique ;
- Vulgarisation et valorisation.

3) Analyse

L'analyse des offres écrites se fera sur la base des critères suivants :

- Qualité et clarté de la note méthodologique ;
- Correspondance entre la composition de l'équipe et les références de travaux au regard de la mission proposée ;
- Cohérence du prix à l'aune des points précédents ;
- Originalité / créativité.

4) Calendrier

Le process de recrutement du prestataire ou du groupement retenu s'organise en plusieurs étapes :

- Remise des offres au plus tard le 03/03/2023 à l'ATU. Les offres sont acceptées sous forme dématérialisée (atu@atu37.fr) ou par voie postale (3 cour du 56 avenue Marcel Dassault – BP 601 37206 Tours Cedex 3) ;
- Audition du(des) candidat(s) présélectionné(s) : semaine 11
- Démarrage de la mission : au plus tard le 1^{er} avril 2023.

5) Contact

Pour toute demande de précisions, vous pouvez vous adresser à Émilie Bourdu, en charge du pilotage de la séquence économique de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle : bourdu@atu37.fr ; 02.47.71.70.95.